

Informations générales sur la durabilité

Digital Funds - Digital Stars Europe Smaller Companies



LEI : 529900MGP4WVEJFEE408

Résumé

L'objectif de ce document est d'expliquer les différentes approches de durabilité mises en œuvre par notre société de gestion. Nous expliquons en détail comment nous prenons en compte les caractéristiques environnementales et sociales dans notre stratégie d'investissement. Cela se fait notamment par le biais d'exclusions normatives (UNGC non-conforme), d'exclusions sectorielles (armes, charbon, tabac, alcool, etc.) et liées à des controverses ESG. Les fournisseurs de données extra-financières utilisés, par exemple RepRisk, sont détaillés, ainsi que les différents indicateurs utilisés et la méthodologie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental :

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contient une proportion minimale de 0% d'investissements durables :

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les risques liés aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la corruption peuvent se traduire par des risques pour la réputation et les finances d'une entreprise, et par conséquent en un risque pour l'investisseur final. Ainsi, nous excluons les entreprises présentant un niveau élevé de controverse ESG. Nous utilisons à cet effet la base de données externe RepRisk. RepRisk nous aide à réduire les zones d'ombres et à faire la lumière sur les risques ESG et de conduite des affaires liés à nos investissements.

Grâce à ce filtre d'exclusion basé sur les controverses ESG, les considérations normatives et certains secteurs, le fonds favorise les caractéristiques environnementales et sociales, telles que : le respect des droits de l'homme et des droits du travail, la paix, la prévention des risques environnementaux, la prévention des impacts sur la biodiversité, la réduction des émissions de carbone liées à l'industrie du charbon, la santé publique.

Bien que le Fonds promeuve les caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 SFDR, il ne s'engage actuellement pas à investir dans un quelconque 'investissement durable' au sens SFDR ou du règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie) sur l'établissement d'un cadre visant à faciliter l'investissement durable ('règlement Taxonomie').



Stratégie d'investissement

L'objectif de DIGITAL FUNDS Stars Europe Smaller Companies est de battre les marchés européens des petites capitalisations. A cet effet, il utilise un modèle destiné à identifier les « champions » de la performance. Le fonds investira au moins 80 % de ses actifs dans des actions des pays membres de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse, suivies par au moins un courtier, dont la capitalisation dépasse 50 millions d'EUR et est égale ou inférieure à celle de la société dont la capitalisation boursière est la plus élevée de l'indice MSCI Europe Small Cap Net Return. L'exposition du fonds aux marchés des actions s'inscrit toujours entre 80 et 100%. Le fonds utilise des indicateurs de momentum tels que le momentum de cours, un concept statistique mesurant l'importance d'une variation de cours par rapport au marché, ou le momentum de bénéfices, qui mesure la force des révisions des estimations de bénéfices. Le portefeuille est principalement exposé aux petites et moyennes capitalisations. Le MSCI Europe Small Cap servira d'indice de référence uniquement pour le calcul des commissions de performance. En raison de la nature active du processus de gestion et de la totale liberté d'investissement, le profil de performance du fonds peut s'écarter sensiblement de celui du MSCI Europe Small Cap. Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement. De plus, la société de gestion a mis en place plusieurs critères d'exclusion pour répondre aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds tels que les exclusions normatives, les exclusions concernant les secteurs du charbon, du nucléaire, pétrole et gaz non-conventionnels, huile de palme, OGM, pesticides ainsi que l'exclusion des sociétés ayant des indicateurs de controverse environnementale ou sociale élevés.



Proportion d'investissement

#1 Aligné sur les caractéristiques E/S: 97%

#1A Durable: 0%

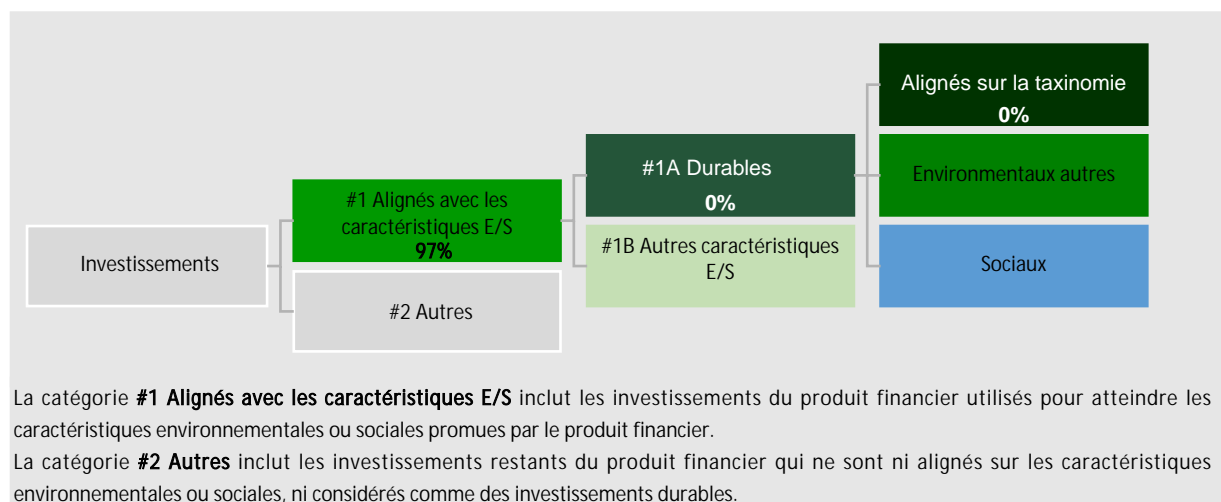
Alignement sur la taxonomie : 0%

Autre environnement : 0%

Social: 0%

#1B Autres caractéristiques E/S : 97%

#2 Autre : 3%



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le RRI, ou RepRisk Index, est une mesure propriétaire développée par RepRisk qui permet de capturer et de quantifier le risque de réputation d'une entreprise sur des considérations ESG. Le RRI n'est pas une mesure de la réputation, mais plutôt un indicateur du risque pour la réputation d'une entreprise ou d'une entité liée aux critères ESG. Cet indicateur permet de comparer une société avec ses pairs, ainsi que de suivre l'évolution de son risque de réputation dans le temps. En somme, le RRI facilite l'évaluation des risques ESG et de réputation préalablement au financement ou à l'investissement dans une entreprise particulière.

Le RRI est un score de 0 (moins risqué) à 100 (extrêmement risqué) : 0-24 implique un risque faible, 25-49 implique un risque modéré, 50-59 implique un risque élevé, 60-74 implique un risque très élevé, et enfin 75-100 implique un risque de réputation extrêmement élevé.

RRI E, RRI S : dérivés du RRI. Ils quantifient respectivement le risque de réputation d'une entreprise concernant les questions environnementales et les questions sociales. Ils sont également classés de zéro (le plus bas) à 100 (le plus haut).

Peak RRI : dérivé de RRI, il s'agit de la valeur maximale, entre 0 et 100, atteinte par le RRI au cours des deux dernières années.

L'équipe d'investissement surveille quotidiennement ces indicateurs pour toutes les actions des portefeuilles. En outre, plusieurs outils de suivi ont été mis en place pour mettre en œuvre la politique ESG. Ces outils ont été intégrés dans le contrôle quotidien du risque pré-négociation et sont appliqués à tous les investissements des portefeuilles.



Méthodes applicables aux caractéristiques environnementales ou sociales

Le RRI, ou RepRisk Index, est une mesure propriétaire développée par RepRisk qui permet de capturer et de quantifier le risque de réputation d'une entreprise sur des considérations ESG. Le RRI n'est pas une mesure de la réputation, mais plutôt un indicateur du risque pour la réputation d'une entreprise ou d'une entité liée aux critères ESG. Cet indicateur permet de comparer une société avec ses pairs, ainsi que de suivre l'évolution de son risque de réputation dans le temps. En somme, le RRI facilite l'évaluation des risques ESG et de réputation préalablement au financement ou à l'investissement dans une entreprise particulière.

Le RRI est un score de 0 (moins risqué) à 100 (extrêmement risqué) : 0-24 implique un risque faible, 25-49 implique un risque modéré, 50-59 implique un risque élevé, 60-74 implique un risque très élevé, et enfin 75-100 implique un risque de réputation extrêmement élevé.

Nous utilisons le RRI et plusieurs métriques qui en sont dérivées :

- RRI (actuel) : niveau actuel du RRI
- Peak RRI : niveau le plus élevé du RRI au cours des deux dernières années - un indicateur de l'exposition globale au risque de réputation lié à l'ESG.
- RRI Trend : changement du RRI au cours des 30 derniers jours.
- Contribution E, S et G au RRI : le RRI est la somme d'une composante environnementale, sociale et de gouvernance.

RepRisk fournit également l'indicateur de violation de l'UNGC, qui signale qu'une entreprise ne respecte pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.



Sources et traitement des données

RepRisk

Nous avons choisi RepRisk en tant que fournisseur principal de données ESG. RepRisk propose un outil permettant de suivre le niveau de controverses. Les risques liés aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la corruption peuvent se traduire par des risques pour la réputation, la conformité et les finances d'une entreprise. La façon dont une entreprise gère ces questions est reconnue comme un générateur de valeur à long terme et est directement liée à son excellence

opérationnelle. RepRisk nous aide à réduire les zones d'ombre et à mettre en lumière les risques ESG liés à nos investissements.

Nous nous sommes orientés vers une approche du risque ESG par les controverses car c'est la méthode la plus adaptée et la plus appropriée pour notre processus de sélection quantitative des actions.

Norges Bank Exclusion list

Nous suivons également les recommandations inscrites sur la liste de la Norges Bank en excluant les entreprises listées dans celle-ci. La Norges Bank recommande ainsi de ne pas investir dans des sociétés qui violent des normes éthiques fondamentales, produisent certains types d'armes, fondent leur activité sur le charbon ou produisent du tabac.

FactSet

Dans FactSet, nous utilisons surtout les systèmes de classifications GICS (maintenu par MSCI et S&P) et FactSet RBICS (décomposition des revenus). Ils nous permettent d'évaluer l'implication d'une société dans le tabac, le charbon, le matériel de guerre, l'énergie nucléaire, les divertissements pour adultes (pornographie), l'alcool, et les jeux d'argent.

Global Coal Exit List (GCEL)

La base GCEL (<https://coalexit.org/>) est suivie pour exclure les sociétés liées au charbon.



Limites aux méthodes et aux données

La liste d'exclusion de la Norges Bank et la Global Coal exist list (GCEL, liste d'exclusion Global Coal) peuvent varier d'un jour à l'autre, nous ne pouvons pas garantir que nos filtres d'exclusion sont basés sur les dernières.

Une société peut ne pas être couverte par RepRisk, dans ce cas la société de gestion considère l'indice RepRisk comme étant 0 et demande à RepRisk de commencer la couverture de la société.

Il peut y avoir un délai de quelques jours entre le moment où une controverse se produit et le moment où elle est considérée par RepRisk.



Diligence raisonnable

Les filtres RepRisk basés sur les controverses, les secteurs et les normes font partie de notre processus d'investissement systématique. Pour être intégrée dans le fonds, une action doit passer ces filtres. L'équipe de gestion des risques contrôle également quotidiennement, avant et après les transactions, que chaque action du portefeuille respecte les critères définis par la politique ESG.



Politique d'engagement

Non applicable